



CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°13

Date de la convocation : 26/01/2023

Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

OBJET : CONVOCATION au Conseil d'administration n.13 de
l'établissement public de coopération culturelle du Centre International de Recherche et
Documentation Occitanes - Institut occitan de cultura

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat ;
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers communautaires ;
Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Béziers ;
Mesdames et messieurs les personnalités qualifiées ;
Mesdames et messieurs les représentants du personnel ;

Conformément aux dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux statuts de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, je vous invite à participer au conseil d'administration qui se tiendra :

LUNDI 6 FÉVRIER 2023 à 10h

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

ORDRE DU JOUR

Rapport n.1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.12 en date du 6 décembre 2022

Rapport n.2 :

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022

Rapport n.3 :

Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

Rapport n.4 :

Affectation du résultat de l'exercice 2022

Rapport n.5 :

Vote du Budget primitif pour l'exercice 2023

Rapport n.6 :

Approbation de la participation de l'Établissement au risque prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Rapport n.7 :

Approbation de la Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels du CDG 34

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES

- ☐ Évolution vers la Nomenclature budgétaire et comptable M57 pour l'exercice 2024
- ☐ Actualités culturelles de l'Établissement
- ☐ Questions ?

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Septembre 2023.

Il sera proposé à la fin du 3ème trimestre 2023 des réunions de travail afin de repenser le projet de l'Établissement au plus près des attentes de ses collectivités membres.

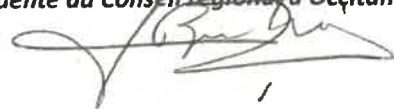
Vous pouvez assister à cette séance :

- > dans les locaux du CIRDOC - Béziers , 1 bis Bvd Duguesclin 34500 Béziers
- > dans les locaux du CIRDOC - Pau, Place François Récorde 64000 Pau
- > le cas échéant en visioconférence au lien : [https://meet.iit.si/CA14 CIRDOC-IOC 23-01-06 10h](https://meet.iit.si/CA14_CIRDOC-IOC_23-01-06_10h)

Pour toute question ou demande préalable, n'hésitez pas à prendre attache auprès de Cyril GISPERT, directeur général : c.gispert@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du Conseil d'Administration, Florence BRUTUS
7ème Vice-Présidente du Conseil régional d'Occitanie





CONSEIL D'ADMINISTRATION N°13

RÉUNION DU 6 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° 01

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le 6 février 2023, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois.

OBJET :	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.12 en date du 6 décembre 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [11]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques [à compter du rapport n°5] ; **Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [5]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - chef de la mission Langues de France / DGLFLF ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [4]

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées [à compter du rapport n°5, représenté par Mme Sémaoine] ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional / région Occitanie ;

Autres participants : 6 agents

Site Mediatèca : **Cyril GISPERT**– Directeur général ; **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site Ethnopôle : **Jean-Jacques CASTÉRET**– Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Colette LAPLÉCHÈRE** - Politique linguistique occitane béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques

Visioconférence : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Robert MÉNARD (Maire de la ville de Béziers) ; **Christophe CATHUS** (conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine) ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** (conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques).

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la Convocation en date du 15 novembre 2022 ;

VU les rapports préparatoires à la séance adressés en date du 1er décembre 2022 ;

VU la séance ordinaire du Conseil d'administration N°12 en date du 6 décembre 2022 ;

VU le visa du contrôle de légalité des actes en préfecture en date du 13 décembre 2022 ;

CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°12

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE



Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

**Séance ordinaire du
Mardi 6 décembre 2022 à 14h**

Date de la convocation : 15 novembre 2022
Date d'envoi des rapports : 1er décembre 2022

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [13]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ;

Autres participants : 6 agents

Site Mediatèca : Cyril Gispert – Directeur général ; **Emmanuelle ADELL** - Responsable de gestion administrative et financière ; **Inès Clément** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site Ethnopôle : Jean-Jacques Castéret – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ;

Visioconférence : Mélodie CHIBATTE - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Isabelle ANTIER - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Maria CONQUET** - conseillère départementale déléguée à la culture / département de l'Aude ; **Gaëlle LEVEQUE** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** - conseillère communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées.

Le quorum ayant été constaté, la séance démarre.

DÉLIBÉRATION n.1 :

Prise d'acte de la composition du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le renouvellement des personnalités qualifiées et des représentants du personnel siégeant au sein du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- ➔ De prendre acte de la composition du Conseil d'Administration de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura*.

DÉLIBÉRATION n.2 :**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.11 en date du 16 Juin 2022**

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la séance ordinaire du Conseil d'administration N°11 en date du jeudi 16 juin 2022 et le procès-verbal de Mme la Présidente du Conseil d'administration, Florence Brutus, en date du 30/06/2022 ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022.

Exprimés	57,75 / 75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

DÉLIBÉRATION n.3 :**Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023**

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 et sa présentation par Cyril GISPERT, Directeur général de l'E.P.C.C., ordonnateur des dépenses et des recettes ;

Après en avoir débattu, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

Exprimés	57,75 / 75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

DÉLIBÉRATION n.4 :**Décision modificative n°2 au BP 2022**

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT l'Annexe détaillée constituant la saisie des écritures comptables soumises à l'approbation des membres du Conseil d'administration pour la décision modificative n°2 au BP 2022 ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ D'approuver la décision modificative n°2 au BP 2022.

Exprimés	57,75 / 75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

DÉLIBÉRATION n.5 :

Autorisation donnée à la Présidente du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura pour signer les documents dans le cadre de demandes de subvention pour l'exercice 2023

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la nécessité annuelle de recourir à des financements extérieurs aux contributions statutaires de l'Etablissement ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser la Présidente du CIRDOC – Institut occitan de cultura pour effectuer les démarches et signer les documents et conventions dans le cadre de demandes de subvention,
- De dire que la Présidente a délégation de signature pour ce faire pour le compte du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura.

Exprimés	57,75 / 75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

DÉLIBÉRATION n.6 :

Autorisation donnée à la Présidente du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura de contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole du Languedoc

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, exposée par Mme la Présidente, Florence Brutus, aux membres du Conseil ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- **L'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRÉDIT AGRICOLE du LANGUEDOC, aux conditions suivantes :**
 - Durée : 1 an (12 mois)
 - Montant plafond : 200'000 € (deux-cent milles euros)
 - Taux VARIABLE pré-fixé : INDEXÉ sur EURIBOR 3 mois moyenné du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index M)
 - Marge sur index ci-dessus : 1,50 %
 - Intérêts payables à Terme Échu : mensuellement
 - Règlement des intérêts débiteurs : mensuellement, prélevés par débit d'office.
 - Frais de dossier : 0,25% du montant de la ligne de trésorerie
 - Tirage d'un montant minimum de 10%
- D'engager la collectivité pendant toute la durée de la LIGNE DE TRÉSORERIE à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires
- D'autoriser Madame la Présidente, Florence Brutus, à signer le Contrat de Ligne de Trésorerie.

Exprimés	57,75 / 75
Pour	57,75 voix

Contre	
Abstention	

DÉLIBÉRATION n.7 :

Approbation du Plan de formation des agents de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ainsi qu'aux modalités de mise en oeuvre du compte personnel de formation

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le rappel des obligations issues des textes législatifs et réglementaires ainsi que l'intérêt de la formation des agents ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ **D'approuver le Plan de formation du CIRDOC – Institut occitan de cultura sous ses deux volets :**

- ◆ **Un Programme de formation pluriannuel** auprès d'organismes professionnels agréés et répondant aux besoins métiers de l'établissement au regard de ses missions statutaires ;
- ◆ **La prise en charge des frais pédagogiques** se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation plafonnée de la façon suivante :
 - Plafond du coût horaire pédagogique : 40 €
 - Plafond par action de formation : 2'400 €
- Les frais annexes occasionnés par les déplacements des agents lors des formations suivies au titre du compte personnel de formation ne sont pas pris en charge par l'Établissement.
- Dans le cas où l'agent n'a pas suivi tout ou partie de sa formation, sans motif légitime, il devra rembourser les frais engagés par la collectivité.
- L'agent qui souhaite mobiliser son compte personnel de formation doit adresser une demande écrite au Directeur général et contenant les éléments suivants : présentation de son projet d'évolution professionnelle ; programme et nature de la formation visée ; organisme de formation sollicité ; nombre d'heures requises ; calendrier de la formation ; coût de la formation.
- Les demandes seront instruites au fur et à mesure des dépôts tout au long de l'année ; et leur satisfaction pourra être reportée d'une à deux années en raison de nécessités de service ou de contraintes budgétaires.
- La décision de l'autorité territoriale sur la mobilisation du CPF sera adressée par écrit à l'agent dans un délai de 2 mois. En cas de refus de la demande, celui-ci sera motivé.

Exprimés	57,75 / 75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES

- Présentation des **lignes directrices de gestion**, permettant de formaliser la politique de gestion en matière de ressources humaines autour de deux axes :
- > la mise en oeuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
 - > les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les LDG sont prévues pour une durée de 6 ans (durée maximum) et feront l'objet d'une actualisation tous les 3 ans.

- Actualités culturelles de l'Établissement

La séance est levée.

Décision

Après lecture, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°12 en date du 6 décembre 2022.

Exprimés	56 /75
Pour	56
Contre	/
Abstention	/

À Béziers, le 6 février 2023
Madame Florence BRUTUS
Présidente du Conseil d'administration
E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de cultura



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 13 Fév 2023
Publié et certifié exécutoire le :

PREFECTURE
DE L'HERAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.



CONSEIL D'ADMINISTRATION N°13

RÉUNION DU 6 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° 02

Le 6 février 2023, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois.

OBJET :	Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [11]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques [à compter du rapport n°5] ; **Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [5]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - chef de la mission Langues de France / DGLFLF ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [4]

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées [à compter du rapport n°5, représenté par Mme Sémaoine] ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional / région Occitanie ;

Autres participants : 6 agents

Site Mediatèca : **Cyril GISPERT**– Directeur général ; **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site Ethnopôle : **Jean-Jacques CASTÉRET**– Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Colette LAPLÉCHÈRE** - Politique linguistique occitane béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques

Visioconférence : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Robert MÉNARD (Maire de la ville de Béziers) ; **Christophe CATHUS** (conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine) ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** (conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques).

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la Délibération n°3 du Conseil d'administration N°9 en date du 8 décembre 2021 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 ;

VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2022 ;

VU la Délibération n°4 du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022 portant approbation de l'Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 au BP 2022 ;

VU la Délibération n°4 du Conseil d'administration N°12 en date du 6 décembre 2022 portant approbation de la décision modificative n°2 au BP 2022 ;

CONSIDÉRANT le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2022 transmis par le comptable public.

CONSIDÉRANT les résultats des opérations de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice 2022	Compte de gestion 2021
Dépenses :	1 262 192, 34 €	1 223 389, 71 €
Recettes :	1 463 075, 40 €	1 202 726, 50 €
Résultat de l'exercice 2022 :	200 883, 06 €	(-) 20 663, 21 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	291 192, 16 €	161 860, 34 €

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice 2022	Compte de gestion 2021
Dépenses :	36 476, 25 €	94 103, 09€
Recettes :	73 443, 02 €	45 433, 59 €
Résultat de l'exercice 2022 :	36 966, 77 €	(-) 48 669, 50 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	1 191, 15 €	(-) 35 775, 62 €

Décision

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- **D'approuver le compte de gestion du comptable public** - Trésorier principal de la trésorerie de Béziers municipale - **pour l'exercice 2022 selon la norme comptable M14, budget voté par nature** ; dont les écritures sont conformes au compte administratif de l'Etablissement pour le même exercice.

Exprimés	56 /75
Pour	56
Contre	/
Abstention	/

À Béziers, le 6 février 2023
Madame Florence BRUTUS
Présidente du Conseil d'administration
E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de cultura



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 13 Fév 2023
Publié et certifié exécutoire le :

PREFECTURE
DE L'HERAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

EPCC CIRDOC
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M HINGRAY Joel
M Patrick RICARD

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
DU 01/01/2023 AU 10/02/2023

034036 SGC BITERROIS

Population 74495
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 52
4EME PARTIE : Page des signatures	53

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BITERROIS

ETABLISSEMENT : EPCC CIRDOC

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	5,39	Dotations	82,21
Terrains		Fonds Globalisés	651,16
Constructions		Réserves	-50,49
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	126,08
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	200,88
Autres immobilisations corporelles	695,73	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	695,73	Subventions non transférables	19,44
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	701,12	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	1 029,27
Créances	174,39	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	256,72	Fournisseurs (2)	98,09
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	0,86
TOTAL ACTIF CIRCULANT	431,11	Total dettes à court terme	98,95
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	98,95
TOTAL ACTIF	1 132,23	Comptes de régularisations	4,00
		TOTAL PASSIF	1 132,23

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022		Exercice 2021	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	35 920,83	30 530,89	5 389,94	5 405,54
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et œuvres d'art	458 357,36		458 357,36	441 152,10
	Autres immobilisations corporelles	559 760,60	322 392,24	237 368,36	255 749,17
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et œuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	1 054 038,79	352 923,13	701 115,66	702 306,81

4/

BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022		Exercice 2021	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	1 054 038,79	352 923,13	701 115,66	702 306,81
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et œuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL	1 054 038,79	352 923,13	701 115,66	702 306,81

5/

BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022		Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains			
	Production autre que terrains			
	Autres stocks			158,00
	Redevables et comptes rattachés			
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes			
	Créances sur l'Etat et collec publiques	173 393,29		10 000,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées			
	Opérations pour le compte de tiers			
	Autres créances	1 000,00		1 000,00
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	256 718,92		342 377,35
	Avances de trésorerie			
	Charges constatées d'avance			
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	431 112,21		353 635,35

6/

BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022		Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer			
	Primes de remboursement des obligations			
	Dépenses à classer ou à régulariser			
	Ecart de conversion - Actif			
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 485 151,00	352 923,13	1 132 227,87
				1 055 942,16

7/

BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	651 155,78	615 380,16
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	126 084,72	182 523,55
	Résultat de l'exercice	200 883,06	-20 663,21
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	-50 492,93	-50 492,93
	Fonds globalisés	82 206,71	82 206,71
	Subventions non transférables	19 437,25	19 437,25
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		1 029 274,59	828 391,53

8/

BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

9/

BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	94 079,95	167 187,61
	Dettes fiscales et sociales	205,17	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers EA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	659,44	1 045,70
	Fournisseurs d'immobilisations	4 008,72	
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	98 953,28	168 233,31

10/

BILAN (en Euros)

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	4 000,00	59 317,32
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	4 000,00	59 317,32
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 132 227,87	1 055 942,16

11/

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 435,86	1 139,66
Produits des services	2,17	0,97
Autres produits	8,17	8,38
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 446,19	1 199,01
Traitements, salaires, charges sociales	745,33	804,06
Achats et charges externes	452,51	319,86
Participations et interventions		37,35
Dotations aux amortissements et provisions	37,67	45,43
Autres charges	15,18	15,22
Charges courantes non financières	1 250,69	1 221,93
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	195,50	-22,92
Produits courants financiers	1,25	1,15
Charges courantes financières	-1,25	-1,15
RESULTAT COURANT FINANCIER	-1,25	-24,07
RESULTAT COURANT	194,25	-24,07
Produits exceptionnels	6,63	3,41
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6,63	3,41
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	200,88	-20,66

12/

COMPTE DE RESULTAT 2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	2 166,50	966,54
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	8 166,23	8 383,97
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	1 435 855,83	1 189 658,30
Autres attributions (péréquation, compensa)		
TOTAL I	1 446 188,56	1 199 008,81
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	541 580,87	583 046,65
Charges sociales	203 753,28	221 009,29
Achats et charges externes	452 506,82	319 862,37
Impôts et taxes	15 179,30	15 223,11
Dotations amortissements des immob	37 667,40	45 433,59
Dot amort sur charges à répartir		

13/

COMPTES DE RESULTAT 2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		1,53
Autres charges	1,43	8 850,00
Contingents et participations		28 500,90
Subventions		
TOTAL II	1 250 689,10	1 221 927,44
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	195 499,46	-22 918,63
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1 250,00	1 154,35
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	1 250,00	1 154,35

14/

COMPTES DE RESULTAT 2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-1 250,00	-1 154,35
A + B - RESULTAT COURANT	194 249,46	-24 072,98
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		1 587,00
Prod exception gestion : Autres opér	5 538,43	
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	1 095,17	1 822,77
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	6 633,60	3 409,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

15/

COMPTE DE RESULTAT 2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	6 533,60	3 409,77
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 452 822,16	1 202 418,58
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 251 939,10	1 223 081,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	200 883,06	-20 663,21

16/

Opérations Compte de Tiers

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

18/

Opérations Compte de Tiers

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

19/

Résultats budgétaires de l'exercice

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	111 847,67	1 534 093,53	1 645 941,20
Titres de recette émis (b)	73 443,02	1 473 174,40	1 546 617,42
Réductions de titres (c)		10 099,00	10 099,00
Recettes nettes (d = b - c)	73 443,02	1 463 075,40	1 536 518,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	111 847,67	1 534 093,53	1 645 941,20
Mandats émis (f)	36 476,25	1 404 142,12	1 440 618,37
Annulations de mandats (g)		141 949,78	141 949,78
Depenses nettes (h = f - g)	36 476,25	1 262 192,34	1 298 668,59
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	36 966,77	200 883,06	237 849,83
(h - d) Déficit			

21/

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-35 775,62		36 966,77		1 191,15
Fonctionnement	161 860,34	35 775,62	200 883,06		326 967,78
TOTAL I	126 084,72	35 775,62	237 849,83		328 158,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	126 084,72	35 775,62	237 849,83		328 158,93

22/

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	3 267,79	2 804,26	6 072,05	3 756,05		3 756,05	2 316,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	10 000,00	70 000,00	32 720,20		32 720,20	37 279,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	63 267,79	12 804,26	76 072,05	36 476,25		36 476,25	39 595,80
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	63 267,79	12 804,26	76 072,05	36 476,25		36 476,25	39 595,80
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		35 775,62	35 775,62				35 775,62
TOTAL GENERAL		63 267,79	48 579,88	111 847,67	36 476,25		36 476,25	75 371,42

23/

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		35 775,62	35 775,62	35 775,62		35 775,62	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		35 775,62	35 775,62	35 775,62		35 775,62	
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		35 775,62	35 775,62	35 775,62		35 775,62	
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	25 600,39	12 804,26	38 404,65				38 404,65
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 667,40		37 667,40	37 667,40		37 667,40	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	63 267,79	12 804,26	76 072,05	37 667,40		37 667,40	38 404,65
TOTAL GENERAL		63 267,79	48 579,88	111 847,67	73 443,02		73 443,02	38 404,65

24/

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	543 288,04	113 532,90	656 820,94	553 021,70	100 514,88	452 506,82	204 314,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	820 266,85	-20 326,31	799 940,54	770 766,69		770 766,69	29 173,85
65	Autres charges de gestion courante		10,00	10,00	41 436,33	41 434,90	1,43	8,57
66	Charges financières	3 500,00	-2 250,00	1 250,00	1 250,00		1 250,00	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 367 054,89	90 966,59	1 458 021,48	1 366 474,72	141 949,78	1 224 524,94	233 496,54
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	25 600,39	12 804,26	38 404,65				38 404,65
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 667,40		37 667,40	37 667,40		37 667,40	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	63 267,79	12 804,26	76 072,05	37 667,40		37 667,40	38 404,65
TOTAL GENERAL		1 430 322,68	103 770,85	1 534 093,53	1 404 142,12	141 949,78	1 262 192,34	271 901,19

25/

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges		10 198,24	10 198,24	10 253,24		10 253,24	-55,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 200,00	2 200,00	2 265,50	99,00	2 166,50	33,50
74	Dotations et participations	1 427 965,82	7 925,89	1 420 039,93	1 445 855,83	10 000,00	1 435 855,83	-15 815,90
75	Autres produits de gestion courante		8 166,09	8 166,09	8 166,23		8 166,23	-0,14
77	Produits exceptionnels	2 356,86	823,31	3 180,17	6 633,60		6 633,60	-3 453,43
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 430 322,68	13 461,75	1 443 784,43	1 473 174,40	10 099,00	1 463 075,40	-19 290,97
002	Résultat de fonctionnement reporté		90 309,10	90 309,10				90 309,10
TOTAL GENERAL		1 430 322,68	103 770,85	1 534 093,53	1 473 174,40	10 099,00	1 463 075,40	71 018,13

26/

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	3 756,05		3 756,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	3 756,05		3 756,05
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	2 249,39		2 249,39
2168	Autres collections et œuvres d'art	14 955,87		14 955,87
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 300,87		12 300,87
2184	Mobilier	3 214,07		3 214,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	32 720,20		32 720,20
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	36 476,25		36 476,25
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	36 476,25		36 476,25
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36 476,25		36 476,25

27/

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	35 775,62		35 775,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	35 775,62		35 775,62
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	35 775,62		35 775,62
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	35 775,62		35 775,62
28051	Concessions et droits similaires	3 771,65		3 771,65
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	22 891,29		22 891,29
28184	Mobilier	10 885,76		10 885,76
28188	Amortissements autres	118,70		118,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Immobilisations corporelles			
TOTAL	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 667,40		37 667,40
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	37 667,40		37 667,40
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	73 443,02		73 443,02

28/

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	203,57		203,57
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie	42 552,67		42 552,67
60622	Achats non stockés de carburants	5 553,07		5 553,07
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	12 099,68	881,86	11 217,82
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	12 933,20	6 767,44	6 165,76
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	2 376,12	417,96	1 958,16
611	Contrats prestations de services	221 878,07	51 198,03	170 680,04
6132	Services extérieurs - locations immobilières	5 985,00		5 985,00
6135	Services extérieurs - locations mobilières	23 327,45	2 656,18	20 671,27
6156	Services extérieurs - maintenance	43 417,82	15 856,80	27 561,02
6168	Autres	4 895,32		4 895,32
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	9 891,93	9 891,93	
6185	Services extérieurs - divers - frais de colloques et séminaires	22 774,29		22 774,29
6189	Services extérieurs - autres	15 836,22		15 836,22
6225	frais divers			
6228	Indemnités au comptable et aux régisseurs	220,00		220,00
6231	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	288,00		288,00
6232	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	204,00		204,00
6233	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	3 262,43	2 700,00	562,43
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	11 950,45	1 000,00	10 950,45
6238	Publicité publications relations publiques - divers	2 500,00	2 500,00	
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	13 816,41		13 816,41
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	1 277,25		1 277,25

29/

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	10 640,57	50,00	10 590,57
6261	Frais d'affranchissement	4 932,52		4 932,52

29/

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6262	Frais de télécommunications	19 032,71	1 200,08	17 832,63
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	9 116,00		9 116,00
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	13 677,70		13 677,70
6288	Autres services extérieurs	38 379,25	5 394,60	32 984,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	553 021,70	100 514,88	452 506,82
6331	Versement mobilité	4 947,60		4 947,60
6332	Cotisations versées au FNAL	466,68		466,68
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	8 336,03		8 336,03
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	1 428,99		1 428,99
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	149 136,96		149 136,96
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	7 534,73		7 534,73
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	300,00		300,00
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	33 347,04		33 347,04
64131	Personnel non titulaire - rémunération	331 785,93		331 785,93
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	1 000,00		1 000,00
64171	Apprentis rémunérations	8 581,33		8 581,33
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00		100,00
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	121 620,47		121 620,47
6453	Cotisations aux caisses de retraites	61 598,34		61 598,34
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	13 194,66		13 194,66
6457	Charges sécurité sociale cotisations sociales liées à l'apprentissage	159,37		159,37
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	6 075,35		6 075,35
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	2 280,00		2 280,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 173,89		1 173,89

30/

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6488	Autres charges de personnel	17 699,62		17 699,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	770 766,69		770 766,69
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	8 850,00	8 850,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	32 584,90	32 584,90	
65888	Autres	1,43		1,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courantes	41 436,33	41 434,90	1,43
6615	Charges d'intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 250,00		1 250,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	1 250,00		1 250,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 366 474,72	141 949,78	1 224 524,94
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	37 667,40		37 667,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 667,40		37 667,40
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	37 667,40		37 667,40
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 404 142,12	141 949,78	1 262 192,34

31/

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	7 904,44		7 904,44
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 400,00		1 400,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	948,80		948,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	10 253,24		10 253,24
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	2 265,50	99,00	2 166,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 265,50	99,00	2 166,50
74718	Autres participations de l'Etat	180 390,07	10 000,00	170 390,07
7472	Participations - Régions	715 000,00		715 000,00
74741	Participations des Communes membres du GFP	100 000,00		100 000,00
7477	Participations - budget communautaire et fonds structurels	207 465,76		207 465,76
7478	Participations - autres organismes	243 000,00		243 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 445 855,83	10 000,00	1 435 855,83
7588	Autres produits divers de gestion courante	8 166,23		8 166,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	8 166,23		8 166,23
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 538,43		5 538,43
7788	Produits exceptionnels divers	1 095,17		1 095,17
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	6 633,60		6 633,60
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 473 174,40	10 099,00	1 463 075,40
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 473 174,40	10 099,00	1 463 075,40

32/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		82 206,71						82 206,71		82 206,71
1022	Sous Total compte 1022		82 206,71						82 206,71		82 206,71
102	Sous Total compte 102		82 206,71						82 206,71		82 206,71
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		615 380,16				35 775,62		651 155,78		651 155,78
106	Sous Total compte 106		615 380,16				35 775,62		651 155,78		651 155,78
10	Sous Total compte 10		697 586,87				35 775,62		733 362,49		733 362,49
110	Report à nouveau solde créditeur		182 523,55	56 438,83				56 438,83	182 523,55		126 084,72
11	Sous Total compte 11		182 523,55	56 438,83				56 438,83	182 523,55		126 084,72
12	Résultat exercice excéd déficit	20 663,21			20 663,21			20 663,21	20 663,21		0,00
12	Sous Total compte 12	20 663,21			20 663,21			20 663,21	20 663,21		0,00
1322	Région		19 437,25						19 437,25		19 437,25
132	Sous Total compte 132		19 437,25						19 437,25		19 437,25
13	Sous Total compte 13		19 437,25						19 437,25		19 437,25

34/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values cessions immo	19 724,58						19 724,58		19 724,58	
193	Autres neutralisation et régularisation	30 768,35						30 768,35		30 768,35	
19	Sous Total compte 19	50 492,93						50 492,93		50 492,93	
	Total classe 1	71 156,14	899 547,67	56 438,83	20 663,21		35 775,62	127 594,97	955 986,50	50 492,93	878 884,46
2051	Concessions et droits similaires	32 164,78				3 756,05		35 920,83		35 920,83	
205	Sous Total compte 205	32 164,78				3 756,05		35 920,83		35 920,83	
20	Sous Total compte 20	32 164,78				3 756,05		35 920,83		35 920,83	
2161	Oeuvres et objets d'art	10 589,98						10 589,98		10 589,98	
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées	224 112,47				2 249,39		226 361,86		226 361,86	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	206 449,65				14 955,87		221 405,52		221 405,52	
216	Sous Total compte 216	441 152,10				17 205,26		458 357,36		458 357,36	
2193	Mat bureau mat informatique	328 453,74				12 300,87		340 754,61		340 754,61	
2184	Mobilier	202 467,40				3 214,07		205 681,47		205 681,47	

35/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres immobilisations corporelles	13 324,52						13 324,52		13 324,52	
218	Sous Total compte 218	544 245,66				15 514,94		559 760,60		559 760,60	
21	Sous Total compte 21	985 397,76				32 720,20		1 018 117,96		1 018 117,96	
28051	Concessions et droits similaires		26 759,24				3 771,65		30 530,89		30 530,89
2805	Sous Total compte 2805		26 759,24				3 771,65		30 530,89		30 530,89
280	Sous Total compte 280		26 759,24				3 771,65		30 530,89		30 530,89
28183	Mat bureau mat informatique		142 062,52				22 891,29		164 953,81		164 953,81
28184	Mobilier		133 940,39				10 885,76		144 826,15		144 826,15
28188	Amort autres immobilisations corporelles		12 493,58				118,70		12 612,28		12 612,28
2818	Sous Total compte 2818		288 496,49				33 895,75		322 392,24		322 392,24
281	Sous Total compte 281		288 496,49				33 895,75		322 392,24		322 392,24
28	Sous Total compte 28		315 255,73				37 667,40		352 923,13		352 923,13
	Total classe 2	1 017 562,54	315 255,73			36 476,25	37 667,40	1 054 038,79	352 923,13	1 054 038,79	352 923,13

36/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		25 237,83	472 106,07	485 829,77			472 106,07	511 067,60		38 961,53
401	Sous Total compte 401		25 237,83	472 106,07	485 829,77			472 106,07	511 067,60		38 961,53
4041	Fournis immob			32 467,53	36 476,25			32 467,53	36 476,25		4 008,72
404	Sous Total compte 404			32 467,53	36 476,25			32 467,53	36 476,25		4 008,72
408	Fournis factures non parvenues		141 949,78	141 949,78	55 118,42			141 949,78	197 068,20		55 118,42
40	Sous Total compte 40		167 187,61	646 523,38	577 424,44			646 523,38	744 612,05		98 088,67
4111	Redevables - amiable	258,00		1 056,40	1 314,40			1 314,40	1 314,40		0,00
4116	Redevables - contentieux			18,00	18,00			18,00	18,00		0,00
411	Sous Total compte 411	258,00		1 074,40	1 332,40			1 332,40	1 332,40		0,00
41	Sous Total compte 41	258,00		1 074,40	1 332,40			1 332,40	1 332,40		0,00
421	Personnel - rémunérations dues			412 004,20	412 004,20			412 004,20	412 004,20		0,00
427	Personnel - oppositions			639,17	639,17			639,17	639,17		0,00
42	Sous Total compte 42			412 643,37	412 643,37			412 643,37	412 643,37		0,00

37/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
431	Sécurité sociale			232 883,25	232 883,25			232 883,25	232 883,25		0,00
437	Autres organismes sociaux			88 650,81	88 855,98			88 650,81	88 855,98		205,17
43	Sous Total compte 43			321 534,06	321 739,23			321 534,06	321 739,23		205,17
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			1 062 000,00	1 062 000,00			1 062 000,00	1 062 000,00		0,00
441	Sous Total compte 441			1 062 000,00	1 062 000,00			1 062 000,00	1 062 000,00		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			13 467,73	13 467,73			13 467,73	13 467,73		0,00
442	Sous Total compte 442			13 467,73	13 467,73			13 467,73	13 467,73		0,00
44331	Opér particulières avec Département_Dé			826,64	826,64			826,64	826,64		0,00
4433	Sous Total compte 4433			826,64	826,64			826,64	826,64		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			935,63	935,63			935,63	935,63		0,00
4434	Sous Total compte 4434			935,63	935,63			935,63	935,63		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			72,00	72,00			72,00	72,00		0,00
4438	Sous Total compte 4438			72,00	72,00			72,00	72,00		0,00

38/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total compte 443			1 834,27	1 834,27			1 834,27	1 834,27		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			4 795,65	4 795,65			4 795,65	4 795,65		0,00
4487	Produits à recevoir	10 000,00		173 393,29	10 000,00			183 393,29	10 000,00	173 393,29	
448	Sous Total compte 448	10 000,00		173 393,29	10 000,00			183 393,29	10 000,00	173 393,29	
44	Sous Total compte 44	10 000,00		1 255 490,94	1 092 097,65			1 265 490,94	1 092 097,65	173 393,29	
46711	Autres comptes créditeurs		1 045,70	67 330,36	66 489,00			67 330,36	67 534,70		204,34
4671	Sous Total compte 4671		1 045,70	67 330,36	66 489,00			67 330,36	67 534,70		204,34
46721	Débiteurs divers - amiable	1 000,00		15 997,73	15 997,73			16 997,73	15 997,73	1 000,00	
4672	Sous Total compte 4672	1 000,00		15 997,73	15 997,73			16 997,73	15 997,73	1 000,00	
467	Sous Total compte 467	1 000,00	1 045,70	83 328,09	82 486,73			84 328,09	83 532,43	795,66	
4686	Divers - charges à payer				455,10				455,10		455,10
468	Sous Total compte 468				455,10				455,10		455,10
46	Sous Total compte 46	1 000,00	1 045,70	83 328,09	82 941,83			84 328,09	83 987,53	340,56	

39/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4711	Verst des régisseurs			1 040,50	1 040,50			1 040,50	1 040,50		0,00
4712	Virements réimputés			61,80	61,80			61,80	61,80		0,00
47134	Raet : subv	28 838,00		164 272,32	139 434,32			164 272,32	168 272,32		4 000,00
47138	Raet : autres	30 434,32		717 314,12	686 879,80			717 314,12	717 314,12		0,00
4713	Sous Total compte 4713	59 272,32		881 586,44	826 314,12			881 586,44	885 586,44		4 000,00
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra	45,00		868,31	823,31			868,31	868,31		0,00
4717	Sous Total compte 4717	45,00		868,31	823,31			868,31	868,31		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			19 189,22	19 189,22			19 189,22	19 189,22		0,00
471	Sous Total compte 471	59 317,32		902 746,27	847 428,95			902 746,27	906 746,27		4 000,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			1 250,00	1 250,00			1 250,00	1 250,00		0,00
47218	Autres dépenses			183,80	183,80			183,80	183,80		0,00
4721	Sous Total compte 4721			1 433,80	1 433,80			1 433,80	1 433,80		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			58 078,50	58 078,50			58 078,50	58 078,50		0,00

40/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
472	Sous Total compte 472			59 512,30	59 512,30			59 512,30	59 512,30		0,00
47	Sous Total compte 47		59 317,32	962 258,57	906 941,25			962 258,57	966 258,57		4 000,00
	Total classe 4	11 258,00	227 550,63	3 682 852,81	3 395 120,17			3 694 110,81	3 622 670,80	174 393,29	102 953,28
515	Compte au trésor	340 347,35		1 290 921,43	1 376 579,86			1 631 268,78	1 376 579,86	254 688,92	
51	Sous Total compte 51	340 347,35		1 290 921,43	1 376 579,86			1 631 268,78	1 376 579,86	254 688,92	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	2 000,00		4 485,55	4 485,55			6 485,55	4 485,55	2 000,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	30,00						30,00		30,00	
541	Sous Total compte 541	2 030,00		4 485,55	4 485,55			6 515,55	4 485,55	2 030,00	
54	Sous Total compte 54	2 030,00		4 485,55	4 485,55			6 515,55	4 485,55	2 030,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			37 667,40	37 667,40			37 667,40	37 667,40		0,00
58	Sous Total compte 58			37 667,40	37 667,40			37 667,40	37 667,40		0,00
	Total classe 5	342 377,35		1 333 074,38	1 418 732,81			1 675 451,73	1 418 732,81	256 718,92	
60611	Achts non stks fournit eau-assainist					203,57		203,57		203,57	

41/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Achts non stks fournit électricité					42 552,67		42 552,67		42 552,67	
6061	Sous Total compte 6061					42 756,24		42 756,24		42 756,24	
60622	Achts non stks carburants					5 553,07		5 553,07		5 553,07	
6062	Sous Total compte 6062					5 553,07		5 553,07		5 553,07	
60632	Achts non stks fournit petit équipt					12 099,68	881,86	12 099,68	881,86	11 217,82	
6063	Sous Total compte 6063					12 099,68	881,86	12 099,68	881,86	11 217,82	
6064	Achts non stks fournit admin					12 933,20	6 767,44	12 933,20	6 767,44	6 165,76	
6065	Achts non stks livres-disquettes-cassettes					2 376,12	417,96	2 376,12	417,96	1 958,16	
606	Sous Total compte 606					75 718,31	8 067,26	75 718,31	8 067,26	67 651,05	
60	Sous Total compte 60					75 718,31	8 067,26	75 718,31	8 067,26	67 651,05	
611	Contrats prestations de services					221 878,07	51 198,03	221 878,07	51 198,03	170 680,04	
6132	Locations immobilières					5 985,00		5 985,00		5 985,00	
6135	Locations mobilières					23 327,45	2 656,18	23 327,45	2 656,18	20 671,27	

42/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
613	Sous Total compte 613					29 312,45	2 656,18	29 312,45	2 656,18	26 656,27	
6156	Maintenance					43 417,82	15 856,80	43 417,82	15 856,80	27 561,02	
615	Sous Total compte 615					43 417,82	15 856,80	43 417,82	15 856,80	27 561,02	
6168	Autres					4 895,32		4 895,32		4 895,32	
616	Sous Total compte 616					4 895,32		4 895,32		4 895,32	
6184	Divers versés à organismes formation					9 891,93	9 891,93	9 891,93	9 891,93		0,00
6185	Divers - frais colloques et séminaires					22 774,29		22 774,29		22 774,29	
6188	Autres frais divers					15 836,22		15 836,22		15 836,22	
618	Sous Total compte 618					48 502,44	9 891,93	48 502,44	9 891,93	38 610,51	
61	Sous Total compte 61					348 006,10	79 602,94	348 006,10	79 602,94	268 403,16	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					220,00		220,00		220,00	
6228	Rému interméd honoraires divers					288,00		288,00		288,00	
622	Sous Total compte 622					508,00		508,00		508,00	

43/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6231	Pub public relat publ annonces insert					204,00		204,00		204,00	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					3 262,43	2 700,00	3 262,43	2 700,00	562,43	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					11 950,45	1 000,00	11 950,45	1 000,00	10 950,45	
6238	Pub public relat publ divers					2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		0,00
623	Sous Total compte 623					17 916,88	6 200,00	17 916,88	6 200,00	11 716,88	
6251	Déplicts missions récep - voyage déplicts					13 816,41		13 816,41		13 816,41	
6256	Déplicts missions récep - missions					1 277,25		1 277,25		1 277,25	
6257	Déplicts missions récep - réceptions					10 640,57	50,00	10 640,57	50,00	10 590,57	
625	Sous Total compte 625					25 734,23	50,00	25 734,23	50,00	25 684,23	
6261	Frais d'affranchisse					4 932,52		4 932,52		4 932,52	
6262	Frais de télécommunicat					19 032,71	1 200,08	19 032,71	1 200,08	17 832,63	
626	Sous Total compte 626					23 965,23	1 200,08	23 965,23	1 200,08	22 765,15	
6281	Aut serv extér concours divers					9 116,00		9 116,00		9 116,00	

44/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					13 677,70		13 677,70		13 677,70	
6288	Autres serv extér					38 379,25	5 394,60	38 379,25	5 394,60	32 984,65	
628	Sous Total compte 628					61 172,95	5 394,60	61 172,95	5 394,60	55 778,35	
62	Sous Total compte 62					129 297,29	12 844,68	129 297,29	12 844,68	116 452,61	
6331	Versement mobilité					4 947,60		4 947,60		4 947,60	
6332	Cotisations versées au FNAL					466,68		466,68		466,68	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					8 336,03		8 336,03		8 336,03	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					1 428,99		1 428,99		1 428,99	
633	Sous Total compte 633					15 179,30		15 179,30		15 179,30	
63	Sous Total compte 63					15 179,30		15 179,30		15 179,30	
64111	Persal titulaire rému principale					149 136,96		149 136,96		149 136,96	
64112	Persal titulaire_NBI suppl fami indem rés					7 534,73		7 534,73		7 534,73	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					300,00		300,00		300,00	

45/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					33 347,04		33 347,04		33 347,04	
6411	Sous Total compte 6411					190 318,73		190 318,73		190 318,73	
64131	Persel non titulaire - rémunération					331 785,93		331 785,93		331 785,93	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
6413	Sous Total compte 6413					332 785,93		332 785,93		332 785,93	
64171	Apprentis rémunérations					8 581,03		8 581,03		8 581,03	
64172	Apprentis indemnité inflation					100,00		100,00		100,00	
6417	Sous Total compte 6417					8 681,03		8 681,03		8 681,03	
6419	Rembat rémunérations du persel						7 904,44		7 904,44		7 904,44
641	Sous Total compte 641					531 785,69	7 904,44	531 785,69	7 904,44	523 881,25	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					121 620,47		121 620,47		121 620,47	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					61 598,34		61 598,34		61 598,34	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					13 194,66		13 194,66		13 194,66	

46/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6457	Charges sécu cotisations apprentissage					159,37		159,37		159,37	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					6 075,35		6 075,35		6 075,35	
6459	Rembat charges sécu sociale prévoyance						1 400,00		1 400,00		1 400,00
645	Sous Total compte 645					202 648,19	1 400,00	202 648,19	1 400,00	201 248,19	
6475	Autres charges sociales médecine travail					2 280,00		2 280,00		2 280,00	
6478	Autres charges sociales diverses					1 173,89		1 173,89		1 173,89	
6479	Rembat sur autres charges social						948,80		948,80		948,80
647	Sous Total compte 647					3 453,89	948,80	3 453,89	948,80	2 505,09	
6488	Autres charges de personnel					17 699,62		17 699,62		17 699,62	
648	Sous Total compte 648					17 699,62		17 699,62		17 699,62	
64	Sous Total compte 64					755 587,39	10 253,24	755 587,39	10 253,24	745 334,15	
6559	Autres contributions obligatoires					8 850,00	8 850,00	8 850,00	8 850,00		0,00
655	Sous Total compte 655					8 850,00	8 850,00	8 850,00	8 850,00		0,00

47/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					32 584,90	32 584,90	32 584,90	32 584,90		0,00
657	Sous Total compte 657					32 584,90	32 584,90	32 584,90	32 584,90		0,00
65888	Autres					1,43		1,43		1,43	
6588	Sous Total compte 6588					1,43		1,43		1,43	
658	Sous Total compte 658					1,43		1,43		1,43	
65	Sous Total compte 65					41 436,33	41 434,90	41 436,33	41 434,90	1,43	
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts					1 250,00		1 250,00		1 250,00	
661	Sous Total compte 661					1 250,00		1 250,00		1 250,00	
66	Sous Total compte 66					1 250,00		1 250,00		1 250,00	
6811	DA - immob					37 667,40		37 667,40		37 667,40	
681	Sous Total compte 681					37 667,40		37 667,40		37 667,40	
68	Sous Total compte 68					37 667,40		37 667,40		37 667,40	
	Total classe 6					1 404 142,12	152 203,02	1 404 142,12	152 203,02	1 262 192,34	10 253,24

48/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7062	Prestation serv redev droits culturel					99,00	2 265,50	99,00	2 265,50		2 166,50
706	Sous Total compte 706					99,00	2 265,50	99,00	2 265,50		2 166,50
70	Sous Total compte 70					99,00	2 265,50	99,00	2 265,50		2 166,50
74718	Autres participations Etat					10 000,00	180 390,07	10 000,00	180 390,07		170 390,07
7471	Sous Total compte 7471					10 000,00	180 390,07	10 000,00	180 390,07		170 390,07
7472	Participations - Région						715 000,00		715 000,00		715 000,00
74741	Participations Cnes membres GFP						100 000,00		100 000,00		100 000,00
7474	Sous Total compte 7474						100 000,00		100 000,00		100 000,00
7477	Participations - budget com fonds struct						207 465,76		207 465,76		207 465,76
7478	Participations - autres organismes						243 000,00		243 000,00		243 000,00
747	Sous Total compte 747					10 000,00	1 445 855,83	10 000,00	1 445 855,83		1 435 855,83
74	Sous Total compte 74					10 000,00	1 445 855,83	10 000,00	1 445 855,83		1 435 855,83
7588	Autres produits divers de gestion couran						8 166,23		8 166,23		8 166,23

49/

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
758	Sous Total compte 758						8 166,23		8 166,23		8 166,23
75	Sous Total compte 75						8 166,23		8 166,23		8 166,23
7718	Autres prod except sur opé gestion						5 538,43		5 538,43		5 538,43
771	Sous Total compte 771						5 538,43		5 538,43		5 538,43
7788	Produits exceptionnels divers						1 095,17		1 095,17		1 095,17
778	Sous Total compte 778						1 095,17		1 095,17		1 095,17
77	Sous Total compte 77						6 633,60		6 633,60		6 633,60
	Total classe 7					10 099,00	1 462 921,16	10 099,00	1 462 921,16		1 452 822,16
	Total général	1 442 354,03	1 442 354,03	5 072 366,02	4 834 516,19	1 450 717,37	1 688 567,20	7 965 437,42	7 965 437,42	2 797 836,27	2 797 836,27

50/

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

51/

Page des signatures

35900 - EPCC CIRDOC

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de EPCC CIRDOC pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 06/02/2023 par l'organe délibérant.

A Béziers , le 06/02/2022

Pour l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura
Le Directeur général, M. Cyril GISPERT
en qualité d'ordonnateur



E.P.C.C. CIRDOC - Institut Occitan de Cultura
1 bis, Bd Duguesclin - BP 180
34503 BÉZIERS Cedex
SIRET : 200 088 441 00015

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.
GREFFE - P

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°13
RÉUNION DU 6 FÉVRIER 2023
DÉLIBÉRATION N° 03

Le 6 février 2023, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois.

OBJET :	Approbation du Compte administratif de l'exercice 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [11]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques [à compter du rapport n°5] ; **Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [5]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - chef de la mission Langues de France / DGLFLF ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [4]

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées [à compter du rapport n°5, représenté par Mme Sémaoine] ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional / région Occitanie ;

Autres participants : 6 agents

Site Mediatèca : **Cyril GISPERT**– Directeur général ; **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site Ethnopôle : **Jean-Jacques CASTÉRET**– Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Colette LAPLÉCHÈRE** - Politique linguistique occitane béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques

Visioconférence : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Robert MÉNARD (Maire de la ville de Béziers) ; **Christophe CATHUS** (conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine) ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** (conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques).

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la Délibération n°3 du Conseil d'administration N°9 en date du 8 décembre 2021 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 ;

VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2022 ;

VU la Délibération n°4 du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022 portant approbation de l'Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 au BP 2022 ;

VU la Délibération n°4 du Conseil d'administration N°12 en date du 6 décembre 2022 portant approbation de la décision modificative n°2 au BP 2022 ;

VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°13 du 6 février 2023 portant vote du compte de gestion pour l'exercice 2022 ;

CONSIDÉRANT les résultats de clôture issus du Compte administratif de l'exercice 2022 ;

CONSIDÉRANT les résultats d'exécutions budgétaires du compte administratif de l'exercice 2022, conforme au compte de gestion du comptable public :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2021		Exercice 2022	Rappel exercice 2021
Total Recettes	Fonctionnement + Investissement	1 536 518, 42 €	1 248 160, 09 €
Total Dépenses	Fonctionnement + Investissement	1 298 668, 59 €	1 317 492, 80 €

RÉALISATION + REPORTS DE L'EXERCICE N-1	EXERCICE 2021	Exercice 2022	Rappel Résultat de Clôture 2021	Rappel Affectation du résultat exercice 2021
Total Recettes	Inclus Résultats N-1	1 626 827, 52 €	1'443'577, 52 €	- Crédit au compte 002 (RF) : (+) 90 309,10 € - Débit au compte 001 (DI) : (-) 35 775, 62 € - Crédit à l'article 1068 (RI) : (+) 35 775, 62 €
Total Dépenses	Inclus Résultats N-1	1 334 444, 21 €	1'317'492, 80 €	

- Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2022 de : **237 849, 83 €**
- Soit un résultat de clôture cumulé pour l'exercice de : **292 383, 31 €**
- Taux de réalisation de l'exercice : 84 %
- Taux de réalisation cumulé : 82 %
[ratio en % : Recettes / Résultat]

NB : au sein des établissements publics de coopération culturelle, le directeur est aussi ordonnateur des dépenses et des recettes ; ce dernier siège au conseil d'administration avec voix consultative et n'a pas pris part au présent vote.

Décision

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2022, conforme au compte de gestion du comptable public.

Exprimés	56 /75
Pour	56
Contre	/
Abstention	/

À Béziers, le 6 février 2023
Madame Florence BRUTUS
Présidente du Conseil d'administration
E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de cultura




Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 13 fév. 2023
Publié et certifié exécutoire le :

PREFECTURE
DE L'HERAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.I.
GREFFE - P.F.R.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE L'HERAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

AUETBPULOCOOPNS - CIRDOC-Institut occitan cultura (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008844100015

POSTE COMPTABLE : Tresorerie de Beziers Municipale

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : EPCC CIRDOC (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CIRDOC-Institut occitan cultura EPCC CIRDOC	CA 2022
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	1 262 192,34	G	1 463 075,40
	Section d'investissement	B	36 476,25	H	73 443,02

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	90 309,10 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	35 775,62 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 334 444,21	= G+H+I+J	1 626 827,52
--------------------------------	--	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 262 192,34	= G+I+K	1 553 384,50
	Section d'investissement	= B+D+F	72 251,87	= H+J+L	73 443,02
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 334 444,21	= G+H+I+J+K+L	1 626 827,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	656 820,94	405 783,30	46 723,52	0,00	204 314,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	799 940,54	770 766,69	0,00	0,00	29 173,85
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	-8 848,57	8 850,00	0,00	8,57
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 456 771,48	1 167 701,42	55 573,52	0,00	233 496,54
66	Charges financières	1 250,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 458 021,48	1 168 951,42	55 573,52	0,00	233 496,54
023	Virement à la section d'investissement (2)	38 404,65				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	37 667,40	37 667,40			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		76 072,05	37 667,40			38 404,65
TOTAL		1 534 093,53	1 206 618,82	55 573,52	0,00	271 901,19
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 198,24	10 253,24	0,00	0,00	-55,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 200,00	2 166,50	0,00	0,00	33,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 420 039,93	1 262 462,54	173 393,29	0,00	-15 815,90
75	Autres produits de gestion courante	8 166,09	8 166,23	0,00	0,00	-0,14
Total des recettes de gestion courante		1 440 604,26	1 283 048,51	173 393,29	0,00	-15 837,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 180,17	6 633,60	0,00	0,00	-3 453,43
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 443 784,43	1 289 682,11	173 393,29	0,00	-19 290,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 443 784,43	1 289 682,11	173 393,29	0,00	-19 290,97
Pour information		(3) 90 309,10				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 072,05	3 756,05	0,00	2 316,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	70 000,00	32 720,20	0,00	37 279,80
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	76 072,05	36 476,25	0,00	39 595,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	76 072,05	36 476,25	0,00	39 595,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	76 072,05	36 476,25	0,00	39 595,80
	Pour information	(2) 35 775,62			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	35 775,62	35 775,62	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	35 775,62	35 775,62	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	35 775,62	35 775,62	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	38 404,65			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	37 667,40	37 667,40		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	76 072,05	37 667,40		38 404,65
	TOTAL	111 847,67	73 443,02	0,00	38 404,65

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	452 506,82		452 506,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	770 766,69		770 766,69
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,43		1,43
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 250,00	0,00	1 250,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	37 667,40	37 667,40
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 224 524,94	37 667,40	1 262 192,34
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 756,05	0,00	3 756,05
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	32 720,20	0,00	32 720,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		36 476,25	0,00	36 476,25
Pour information				35 775,62
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 253,24		10 253,24
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 166,50		2 166,50
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 435 855,83		1 435 855,83
75	Autres produits de gestion courante	8 166,23	0,00	8 166,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 633,60	0,00	6 633,60
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 463 075,40	0,00	1 463 075,40
Pour information				90 309,10
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	35 775,62		35 775,62
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		37 667,40	37 667,40
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		35 775,62	37 667,40	73 443,02
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	656 820,94	405 783,30	46 723,52	0,00	204 314,12
60611	Eau et assainissement	600,00	203,57	0,00	0,00	396,43
60612	Energie - Electricité	43 881,00	42 552,67	0,00	0,00	1 328,33
60622	Carburants	7 000,00	5 553,07	0,00	0,00	1 446,93
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00	10 292,50	925,32	0,00	782,18
6064	Fournitures administratives	8 500,00	5 069,68	1 096,08	0,00	2 334,24
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 000,00	1 958,16	0,00	0,00	41,84
611	Contrats de prestations de services	322 829,48	134 016,44	36 663,60	0,00	152 149,44
6132	Locations immobilières	5 985,00	5 985,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	23 902,17	20 291,16	380,11	0,00	3 230,90
6156	Maintenance	36 969,42	27 561,02	0,00	0,00	9 408,40
6168	Autres primes d'assurance	7 096,13	4 895,32	0,00	0,00	2 200,81
6184	Versements à des organismes de formation	10 500,00	-5 218,67	5 218,67	0,00	10 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	30 000,00	22 774,29	0,00	0,00	7 225,71
6188	Autres frais divers	50,00	15 836,22	0,00	0,00	-15 786,22
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	220,00	220,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	288,00	288,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	204,00	0,00	0,00	1 296,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	-130,61	693,04	0,00	3 437,57
6236	Catalogues et imprimés	18 500,00	10 950,45	0,00	0,00	7 549,55
6238	Divers	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6251	Voyages et déplacements	16 000,00	13 361,31	455,10	0,00	2 183,59
6256	Missions	2 000,00	1 277,25	0,00	0,00	722,75
6257	Réceptions	10 000,00	10 390,17	200,40	0,00	-590,57
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	4 090,47	842,05	0,00	1 067,48
6262	Frais de télécommunications	19 612,00	17 697,63	135,00	0,00	1 779,37
6281	Concours divers (cotisations)	10 056,00	9 116,00	0,00	0,00	940,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 000,00	13 677,70	0,00	0,00	2 322,30
6288	Autres services extérieurs	37 831,74	32 870,50	114,15	0,00	4 847,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	799 940,54	770 766,69	0,00	0,00	29 173,85
6331	Versement mobilité	5 021,77	4 947,60	0,00	0,00	74,17
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	488,34	466,68	0,00	0,00	21,66
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	8 541,84	8 336,03	0,00	0,00	205,81
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 483,23	1 428,99	0,00	0,00	54,24
64111	Rémunération principale titulaires	149 753,16	149 136,96	0,00	0,00	616,20
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 082,74	7 534,73	0,00	0,00	-451,99
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	36 100,40	33 347,04	0,00	0,00	2 753,36
64131	Rémunérations non tit.	346 724,91	331 785,93	0,00	0,00	14 938,98
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	9 034,47	8 581,03	0,00	0,00	453,44
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	127 026,40	121 620,47	0,00	0,00	5 405,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	63 157,89	61 598,34	0,00	0,00	1 559,55
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 905,02	13 194,66	0,00	0,00	710,36
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 943,00	0,00	0,00	0,00	1 943,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	161,73	159,37	0,00	0,00	2,36
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 041,43	6 075,35	0,00	0,00	-33,92
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 574,21	2 280,00	0,00	0,00	294,21
6478	Autres charges sociales diverses	1 500,00	1 173,89	0,00	0,00	326,11
6488	Autres charges	18 000,00	17 699,62	0,00	0,00	300,38
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	-8 848,57	8 850,00	0,00	8,57
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	-8 850,00	8 850,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	1,43	0,00	0,00	8,57
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 456 771,48	1 167 701,42	55 573,52	0,00	233 496,54
66	Charges financières (b)	1 250,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 250,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 458 021,48	1 168 951,42	55 573,52	0,00	233 496,54
023	Virement à la section d'investissement	38 404,65	0,00			38 404,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	37 667,40	37 667,40			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	37 667,40	37 667,40			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		76 072,05	37 667,40			38 404,65
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		76 072,05	37 667,40			38 404,65
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 534 093,53	1 206 618,82	55 573,52	0,00	271 901,19
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 198,24	10 253,24	0,00	0,00	-55,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	7 904,44	7 904,44	0,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	729,37	1 400,00	0,00	0,00	-670,63
6479	Rembours sur autres charges sociales	1 564,43	948,80	0,00	0,00	615,63
70	Produits services, domaine et ventes div	2 200,00	2 166,50	0,00	0,00	33,50
7062	Redevances services à caractère culturel	2 200,00	2 166,50	0,00	0,00	33,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 420 039,93	1 262 462,54	173 393,29	0,00	-15 815,90
74718	Autres participations Etat	170 390,07	169 250,19	1 139,88	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	715 000,00	715 000,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	191 649,86	35 212,35	172 253,41	0,00	-15 815,90
7478	Participat° Autres organismes	243 000,00	243 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 166,09	8 166,23	0,00	0,00	-0,14
7588	Autres produits div. de gestion courante	8 166,09	8 166,23	0,00	0,00	-0,14
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 440 604,26	1 283 048,51	173 393,29	0,00	-15 837,54
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 180,17	6 633,60	0,00	0,00	-3 453,43
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 085,00	5 538,43	0,00	0,00	-3 453,43
7788	Produits exceptionnels divers	1 095,17	1 095,17	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 443 784,43	1 289 682,11	173 393,29	0,00	-19 290,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 443 784,43	1 289 682,11	173 393,29	0,00	-19 290,97
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		90 309,10				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	6 072,05	3 756,05	0,00	2 316,00
2051	Concessions, droits similaires	6 072,05	3 756,05	0,00	2 316,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	70 000,00	32 720,20	0,00	37 279,80
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	5 000,00	2 249,39	0,00	2 750,61
2168	Autres collections et oeuvres d'art	20 000,00	14 955,87	0,00	5 044,13
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	12 300,87	0,00	2 699,13
2184	Mobilier	30 000,00	3 214,07	0,00	26 785,93
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		76 072,05	36 476,25	0,00	39 595,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		76 072,05	36 476,25	0,00	39 595,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		76 072,05	36 476,25	0,00	39 595,80
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		35 775,62			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 775,62	35 775,62	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	35 775,62	35 775,62	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	35 775,62	35 775,62	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	35 775,62	35 775,62	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	38 404,65			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	37 667,40	37 667,40		0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 771,65	3 771,65		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	22 891,29	22 891,29		0,00
28184	Mobilier	10 885,76	10 885,76		0,00
28188	Autres immo. corporelles	118,70	118,70		0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	76 072,05	37 667,40		38 404,65
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	76 072,05	37 667,40		38 404,65
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	111 847,67	73 443,02	0,00	38 404,65
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE				A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
30637897/85153263154 / 4641566	21/12/2021	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/01/2023

Présenté par (1) Le Président.

A Béziers, le 06/02/2023

Le Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Béziers, le 06/02/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

La Présidente du CA - Mme Florence BRUTUS	
---	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le*, et de la publication le

* 13.02.23

A Béziers, le 06/02/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'Administration.

F.B.



PREFECTURE
DE L'HERAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Le 6 février 2023, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois.

OBJET :	Affectation du résultat de l'exercice 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [11]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques [à compter du rapport n°5] ; **Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [5]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - chef de la mission Langues de France / DGLFLF ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [4]

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées [à compter du rapport n°5, représenté par Mme Sémaoine] ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional / région Occitanie ;

Autres participants : 6 agents

Site Mediatèca : **Cyril GISPERT**– Directeur général ; **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site Ethnopôle : **Jean-Jacques CASTÉRET**– Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Colette LAPLÉCHÈRE** - Politique linguistique occitane béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques

Visioconférence : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Robert MÉNARD (Maire de la ville de Béziers) ; **Christophe CATHUS** (conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine) ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** (conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques).

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la Délibération n°3 du Conseil d'administration N°9 en date du 8 décembre 2021 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 ;

VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2022 ;

VU la Délibération n°4 du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022 portant approbation de l'Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 au BP 2022 ;

VU la Délibération n°4 du Conseil d'administration N°12 en date du 6 décembre 2022 portant approbation de la décision modificative n°2 au BP 2022 ;

VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°13 du 6 février 2023 portant vote du compte de gestion pour l'exercice 2022 ;

VU la Délibération n°3 du Conseil d'administration N°13 du 6 février 2023 portant vote du compte administratif pour l'exercice 2022 ;

CONSIDÉRANT les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

CONSIDÉRANT les résultats de clôture issu du compte administratif 2022 -conforme au compte de gestion de l'exercice 2022- :

Résultat de clôture	Exercice 2022 :	Rappel 2021 :
section de Fonctionnement :	291 192, 16 €	161 860, 34
section d' Investissement :	1 191, 15 €	(-) 35 775, 62
Résultat de clôture global de l'exercice 2022 :	292 383, 31 €	126 084, 72 €

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

→ Crédit au compte 002 (RF) : 291 192, 16 €

→ Crédit au compte 001 (RI) : 1 191, 15 €

→ D'inscrire les crédits correspondants au vote du Budget primitif 2023.

Exprimés	56 /75
Pour	56
Contre	/
Abstention	/

À Béziers, le 6 février 2023
Madame Florence BRUTUS
Présidente du Conseil d'administration
E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de cultura




Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 13 Fév 2023
Publié et certifié exécutoire le :

PREFECTURE
DE L'HERAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



CONSEIL D'ADMINISTRATION N°13
RÉUNION DU 6 FÉVRIER 2023
DÉLIBÉRATION N° 05

Le 6 février 2023, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois.

OBJET :	Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2023
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [11]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques [à compter du rapport n°5] ; **Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [5]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - chef de la mission Langues de France / DGLFLF ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [4]

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées [à compter du rapport n°5, représenté par Mme Sémaoine] ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional / région Occitanie ;

Autres participants : 6 agents

Site Mediatèca : **Cyril GISPERT**– Directeur général ; **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site Ethnopôle : **Jean-Jacques CASTÉRET**– Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Colette LAPLÉCHÈRE** - Politique linguistique occitane béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques

Visioconférence : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Robert MÉNARD (Maire de la ville de Béziers) ; **Christophe CATHUS** (conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine) ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** (conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques).

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la Délibération n°3 du Conseil d'administration N°12 en date du 6 décembre 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté au cours de la séance ;

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 s'étant tenu au cours de la séance du Conseil d'administration n°12 en date du 6 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la proposition de décision d'affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

CONSIDÉRANT la présentation détaillée du Budget primitif 2023, laquelle présente un total dépenses et recettes, équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement de : **1 516 120, 30 €** ;

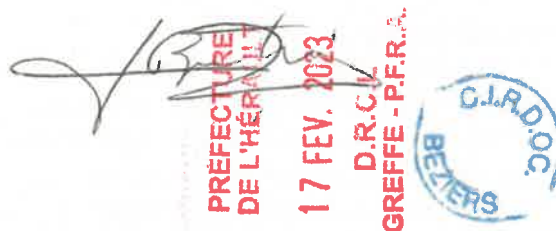
Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'**UNANIMITÉ** :

- **D'approuver le Budget primitif de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura pour l'exercice 2023**, selon la norme comptable M14, budget voté par nature.

Exprimés	60 /75
Pour	60
Contre	/
Abstention	/

À Béziers, le 6 février 2023
Madame Florence BRUTUS
Présidente du Conseil d'administration
E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de cultura



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 13 Fév. 2023
Publié et certifié exécutoire le :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE L'HERAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

AUETBPULOCOOPNS - CIRDOC-Institut occitan cultura (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008844100015

POSTE COMPTABLE : Tresorerie de Beziers Municipale

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : EPCC CIRDOC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	21
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	25

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CIRDOC-Institut occitan cultura EPCC CIRDOC	BP 2023
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 433 120,30	1 141 928,14
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 291 192,16
R		=	=
T	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 433 120,30	1 433 120,30
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	83 000,00	81 808,85
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 191,15
R		=	=
T	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	83 000,00	83 000,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 516 120,30	1 516 120,30

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	543 288,04	0,00	505 285,43	505 285,43	505 285,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	820 266,85	0,00	844 016,02	844 016,02	844 016,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 363 554,89	0,00	1 349 311,45	1 349 311,45	1 349 311,45
66	Charges financières	3 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 367 054,89	0,00	1 351 311,45	1 351 311,45	1 351 311,45
023	Virement à la section d'investissement (5)	25 600,39		45 101,54	45 101,54	45 101,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	37 667,40		36 707,31	36 707,31	36 707,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		63 267,79		81 808,85	81 808,85	81 808,85
TOTAL		1 430 322,68	0,00	1 433 120,30	1 433 120,30	1 433 120,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 433 120,30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 427 965,82	0,00	1 140 928,14	1 140 928,14	1 140 928,14
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 427 965,82	0,00	1 141 928,14	1 141 928,14	1 141 928,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 356,86	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 430 322,68	0,00	1 141 928,14	1 141 928,14	1 141 928,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 430 322,68	0,00	1 141 928,14	1 141 928,14	1 141 928,14

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

291 192,16

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 433 120,30

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

81 808,85

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 267,79	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	63 267,79	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	63 267,79	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	63 267,79	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	83 000,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	25 600,39		45 101,54	45 101,54	45 101,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	37 667,40		36 707,31	36 707,31	36 707,31
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Total des recettes d'ordre d'investissement		63 267,79		81 808,85	81 808,85	81 808,85
TOTAL		63 267,79	0,00	81 808,85	81 808,85	81 808,85

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 191,15
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	83 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

81 808,85

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	505 285,43		505 285,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	844 016,02		844 016,02
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	36 707,31	36 707,31
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		45 101,54	45 101,54
Dépenses de fonctionnement – Total		1 351 311,45	81 808,85	1 433 120,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 433 120,30
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	83 000,00	0,00	83 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		83 000,00	0,00	83 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	83 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 000,00		1 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 140 928,14		1 140 928,14
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 141 928,14	0,00	1 141 928,14

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	291 192,16
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 433 120,30
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		36 707,31	36 707,31
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		45 101,54	45 101,54
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	81 808,85	81 808,85

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 191,15
--	-----------------

+

AFFÉCTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	83 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	543 288,04	505 285,43	505 285,43
60611	Eau et assainissement	600,00	1 431,74	1 431,74
60612	Energie - Electricité	34 000,00	47 432,80	47 432,80
60622	Carburants	7 000,00	8 500,00	8 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6064	Fournitures administratives	6 500,00	8 500,00	8 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	500,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	277 342,83	212 719,12	212 719,12
6132	Locations immobilières	15 000,00	6 841,00	6 841,00
6135	Locations mobilières	24 742,05	31 656,32	31 656,32
6156	Maintenance	28 852,88	34 298,22	34 298,22
6168	Autres primes d'assurance	4 500,00	5 357,08	5 357,08
6184	Versements à des organismes de formation	10 500,00	5 500,00	5 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6188	Autres frais divers	50,00	50,00	50,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	220,00	220,00	220,00
6228	Divers	288,00	288,00	288,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	800,00	800,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés	18 500,00	16 000,00	16 000,00
6238	Divers	3 500,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6256	Missions	4 326,80	1 268,30	1 268,30
6257	Réceptions	8 000,00	12 000,00	12 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6262	Frais de télécommunications	19 531,88	14 085,80	14 085,80
6281	Concours divers (cotisations)	3 640,00	10 369,00	10 369,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 380,00	21 468,05	21 468,05
6288	Autres services extérieurs	15 313,60	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	820 266,85	844 016,02	844 016,02
6331	Versement mobilité	5 181,05	5 249,17	5 249,17
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	509,92	521,71	521,71
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 873,15	9 288,32	9 288,32
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 546,32	1 576,60	1 576,60
64111	Rémunération principale titulaires	131 022,76	161 465,64	161 465,64
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 713,08	7 158,39	7 158,39
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	300,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	34 627,20	39 057,84	39 057,84
64131	Rémunérations non tit.	380 429,55	369 171,35	369 171,35
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	1 000,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	8 801,28	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	136 358,53	134 996,54	134 996,54
6453	Cotisations aux caisses de retraites	58 868,78	67 561,20	67 561,20
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 513,77	14 694,94	14 694,94
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 943,00	2 500,00	2 500,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	157,50	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 154,59	6 535,82	6 535,82
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 666,37	2 738,50	2 738,50
6478	Autres charges sociales diverses	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6488	Autres charges	18 000,00	20 000,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10,00	10,00
65888	Autres	0,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 363 554,89	1 349 311,45	1 349 311,45
66	Charges financières (b)	3 500,00	2 000,00	2 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 500,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 367 054,89	1 351 311,45	1 351 311,45
023	Virement à la section d'investissement	25 600,39	45 101,54	45 101,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	37 667,40	36 707,31	36 707,31

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	37 667,40	36 707,31	36 707,31
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		63 267,79	81 808,85	81 808,85
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		63 267,79	81 808,85	81 808,85
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 430 322,68	1 433 120,30	1 433 120,30

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 433 120,30
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 427 965,82	1 140 928,14	1 140 928,14
74718	Autres participations Etat	166 887,82	49 000,00	49 000,00
7472	Participat° Régions	715 000,00	715 000,00	715 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	203 078,00	33 928,14	33 928,14
7478	Participat° Autres organismes	243 000,00	243 000,00	243 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 427 965,82	1 141 928,14	1 141 928,14
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 356,86	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 085,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	271,86	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 430 322,68	1 141 928,14	1 141 928,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 430 322,68	1 141 928,14	1 141 928,14

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	291 192,16
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 433 120,30
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES			B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 267,79	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 267,79	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	60 000,00	83 000,00	83 000,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	20 000,00	18 000,00	18 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	20 000,00	35 000,00	35 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		63 267,79	83 000,00	83 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		63 267,79	83 000,00	83 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		63 267,79	83 000,00	83 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	83 000,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	25 600,39	45 101,54	45 101,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	37 667,40	36 707,31	36 707,31
28051	Concessions et droits similaires	3 771,65	3 511,92	3 511,92
28183	Matériel de bureau et informatique	22 891,29	22 286,07	22 286,07
28184	Mobilier	10 885,76	10 790,62	10 790,62
28188	Autres immo. corporelles	118,70	118,70	118,70
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		63 267,79	81 808,85	81 808,85
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		63 267,79	81 808,85	81 808,85
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		63 267,79	81 808,85	81 808,85

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 191,15
--	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	83 000,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargée de gestion subventions	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur réseau et développement	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	3,00	9,00	12,00
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Direction adjointe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Direction générale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Partenariat Ethnopôle	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Resp. Actions éducatives	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Resp. Archives orales	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Resp. Filmothèque et iconothèque	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Resp. Fonothèque	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Resp. Métaadonnées	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Resp. Patrimoine écrit	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	5,00	11,00	16,00

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- %) présentent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT	
			Indice (8)	Euros		Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				30 851,00			
Chargée de gestion subventions	B	ADM	355	2 208,00	A A	CDD CDD	
Direction adjointe	A	CULT	700	3 993,00	A 3-3-2	CDI CDI	
Direction générale	A	CULT	710	4 747,00	A 47	CDD CDD	
Ingénieur réseau et développement	A	TECH	637	3 355,00	A A	CDD CDD	
Partenariat Ethnopôle	A	CULT	388	2 261,00	A 3-3-2	CDI CDI	
Resp. Actions éducatives	B	CULT	418	2 610,00	A 3-4	CDI CDI	
Resp. Archives orales	B	CULT	396	2 604,00	A 3-3-1	CDD CDD	
Resp. Filmoteca e iconotèca	B	CULT	361	2 290,00	A A	CDD CDD	
Resp. Fonotèca	A	CULT	390	2 128,00	A A	CDD CDD	
Resp. Métadonnées	B	CULT	379	2 384,00	A 3-3-1	CDD CDD	
Resp. Patrimoine écrit	A	CULT	390	2 271,00	A A	CDD CDD	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				7 915,00			
Chargée d'accueil Espaci	B	CULT	392	2 044,00	A 3-a	CDD CDD	
Remplacement Resp Filmoteca	B	CULT	361	2 073,00	A 3-1	CDD CDD	
Vacataire fonds Viaut	B	CULT	419	2 054,00	A 3-b	CDD CDD	
Vacataire projet Radios associatives	B	CULT	356	1 744,00	A 3-b	CDD CDD	
TOTAL GENERAL				38 766,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quote de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
35 : article 35 travailleurs handicapés catégorie C.
36 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 20
 Nombre de membres présents : ...
 Nombre de suffrages exprimés : ... /75

VOTES :

Pour : ...
 Contre : ...
 Abstentions : ..

Date de convocation : 26/01/2023

Présenté par La Présidente (1),
 A Béziers, le 06/02/2023
 La Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Béziers, le 06/01/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

La Présidente du CA - Mme Florence BRUTUS	
---	--

Certifié exécutoire par La Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 06.02.23, et de la publication le.....

A Béziers, le 06/01/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'Administration.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





CONSEIL D'ADMINISTRATION N°13

RÉUNION DU 6 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N°06

17 FEV. 2023

D.R.C.L.
GREFFE D'HERAULT

Le 6 février 2023, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois.

OBJET :	Approbation de la participation de l'Établissement au risque prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [11]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques [à compter du rapport n°5] ; **Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [5]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - chef de la mission Langues de France / DGLFLF ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [4]

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées [à compter du rapport n°5, représenté par Mme Sémaoine] ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional / région Occitanie ;

Autres participants : 6 agents

Site Mediatèca : **Cyril GISPERT**– Directeur général ; **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site Ethnopôle : **Jean-Jacques CASTÉRET**– Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Colette LAPLÉCHÈRE** - Politique linguistique occitane béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques

Visioconférence : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Robert MÉNARD (Maire de la ville de Béziers) ; **Christophe CATHUS** (conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine) ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** (conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques).

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU l'Ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

VU la Délibération n°16 du Conseil d'administration N°1 en date du 21 mars 2019 portant mise en oeuvre de la protection sociale des agents ;

VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 portant débat sur la protection sociale complémentaire ;

VU la Délibération n°6 du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 portant modification de la participation de l'Établissement au titre de la protection sociale des agents au titre du risque santé ;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre actuelle de la protection sociale des agents de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura*, au regard des visas qui précèdent, à savoir :

- la protection sociale complémentaire est accordée aux agents titulaires et non titulaires en position d'activité (hors CLM et CLD) de l'Établissement
- la protection sociale complémentaire est accordée aux agents en activité pour le risque santé et le risque prévoyance
- la protection sociale complémentaire est accordée dans le cadre du dispositif de labellisation
- le montant de la participation est de 20,00 € brut mensuel pour les risques santé et prévoyance confondus ;
- le versement de la participation se fera par un versement direct aux agents ; sous couvert de la fourniture d'une attestation de labellisation ;
- sont inscrits chaque année en dépenses les crédits nécessaires au sein du budget primitif de l'établissement ;

CONSIDÉRANT l'Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

CONSIDÉRANT le Débat sur la protection sociale ayant eu lieu dans le cadre du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 (Délibération 5) ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ De de dire que la protection sociale complémentaire sera accordée, à compter du mois de mars 2023, de la manière suivante :

- participation employeur de 20€ brut mensuel pour le risque Santé
- participation employeur de 20€ brut mensuel pour le risque Prévoyance
- les participations employeur au titre du risque Santé et du risque Prévoyance sont accordées selon le dispositif labellisation et peuvent se cumuler

→ Les autres dispositions relatives à la protection sociale complémentaire des agents de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura* demeurent inchangées.

Exprimés	60 /75
Pour	60
Contre	/
Abstention	/

À Béziers, le 6 février 2023
Madame Florence BRUTUS
Présidente du Conseil d'administration
E.P.C.C. CIRDOC – *Institut occitan de cultura*




Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 13 Fév 2023
Publié et certifié exécutoire le :

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
17 FEV. 2023
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Le 6 février 2023, à 10h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-trois.

OBJET :	Approbation de la Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [11]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Benjamin ASSIÉ** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques [à compter du rapport n°5] ; **Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [5]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - chef de la mission Langues de France / DGLFLF ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [4]

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées [à compter du rapport n°5, représenté par Mme Sémaoine] ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional / région Occitanie ;

Autres participants : 6 agents

Site Mediatèca : **Cyril GISPERT**– Directeur général ; **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site Ethnopôle : **Jean-Jacques CASTÉRET**– Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ; **Colette LAPLÉCHÈRE** - Politique linguistique occitane béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques

Visioconférence : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Robert MÉNARD (Maire de la ville de Béziers) ; **Christophe CATHUS** (conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine) ; **Alain BIOLA** (vice président, CA Béziers Méditerranée) ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** (conseillère départementale, département de l'Hérault) ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** (conseillère départementale, département des Pyrénées-Atlantiques).

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 ;

VU la circulaire INTB1209800C du 12 octobre 2012 relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié ;

VU la Délibération n°6 du Conseil d'administration N°6 en date du 2 décembre 2020 portant Autorisation donnée au Président du CIRDOC – Institut occitan de Cultura de signer une Convention avec le CDG 34 afin de lui donner mandat pour assurer le rôle d'agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI) ;

CONSIDÉRANT le décret [n°85-603](#) du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT la mission proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) permettant de soutenir l'Établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents ainsi que les prestations proposées ;

CONSIDÉRANT l'échéance de la Convention d'adhésion à la mission d'inspection, hygiène et sécurité et la mise à disposition d'un agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI) entre le CIRDOC - Institut occitan de cultura et le CDG 34 à la date du 11 février 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de Convention d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnel proposée par le CDG 34, telle que jointe en annexe, ainsi que le tarifs de ces prestations ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- De dire que le CDG 34 assurera la mission permettant de soutenir l'Établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents ;
- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura* à signer la convention d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnel proposée par le CDG 34 ;
- D'inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires à la réalisation de la mission.

Exprimés	60 /75
Pour	60
Contre	/
Abstention	/

À Béziers, le 6 février 2023
 Madame Florence BRUTUS
 Présidente du Conseil d'administration
 E.P.C.C. CIRDOC – *Institut occitan de cultura*




Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 13 Fév. 2023
 Publié et certifié exécutoire le :

PREFECTURE
 DE L'HERAULT
 17 FEV. 2023
 D.R.C.L.
 GREFFE - P.F.R.A.



**CONVENTION D'ADHÉSION À LA
MISSION D'APPUI ET DE
SOUTIEN À LA PRÉVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS**

CIRDOC

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, ci-après dénommé « le CDG 34 » - 254, rue Michel Teule - 34184 Montpellier CEDEX 4, représenté par son Président, monsieur Philippe Vidal, dûment habilité par délibération du conseil d'administration du 2 novembre 2020.

ET

CIRDOC, ci-après dénommé(e) « l'entité adhérente » – 1 BIS BVD DUGUESCLIN BP180, 34503, BEZIERS– représenté(e) par Mme Florence BRUTUS, Président, dûment habilité par délibération N° _____

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

L'entité adhérente demande au CDG 34 de lui apporter l'appui et le soutien du pôle hygiène et sécurité dans le cadre de la prévention des risques professionnels en application de l'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA MISSION

Le CDG 34 s'engage à soutenir l'entité adhérente dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

La présente convention permet de bénéficier d'un **socle annuel de prestations** pour conseiller la collectivité/établissement en matière de santé et sécurité de travail.

Elle permet la mise à disposition d'un Agent du CDG 34, Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Pour les entités adhérentes de moins de 20 agents, elle permet la mise à disposition d'un agent du CDG 34, chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 précité.

De plus, la présente convention donne l'accès à des **prestations complémentaires** pour renforcer la prévention des risques professionnels et répondre à des problématiques plus spécifiques en santé au travail.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS SOCLE

Dans le cadre de cette convention, l'entité adhérente pourra bénéficier en fonction de ses besoins et à sa demande d'une ou des prestations socle énumérées ci-dessous. Les conditions d'exercice des prestations sont précisées à l'article 5 de la présente convention.

Article 3.1 : Conseil sur les obligations réglementaires

Le pôle hygiène et sécurité répond directement par téléphone ou courriel aux questions posées par l'entité adhérente en lien avec la santé et la sécurité au travail en s'appuyant sur la réglementation en vigueur. Il adresse, si besoin, de la documentation en santé au travail.

Le pôle hygiène et sécurité réalise une veille réglementaire et informe « le référent prévention » par courriel des évolutions réglementaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, les référents réalisent la phase d'information préalable des agents victimes ou témoins.

Article 3.2 : Sensibilisation collective à la prévention

L'entité adhérente pourra participer au réseau des acteurs de la prévention destiné aux assistants et aux conseillers de prévention et à tout acteur ou agent en charge de la prévention.

Article 3.3 : Pré-étude des documents avant passage en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le pôle hygiène et sécurité pourra réaliser une pré-étude des documents relatifs à la santé et la sécurité au travail avant passage en CHSCT et proposer des améliorations si nécessaire.

Article 3.4 : Participation à trois réunions du CHSCT

Le pôle hygiène et sécurité ou l'ACFI désigné pourra participer aux trois séances du CHSCT programmées annuellement. Le planning des séances sera à transmettre en début d'année afin de programmer les interventions.

Article 3.5 : Pré diagnostic en vue d'un accompagnement sur des situations particulières

La collectivité/établissement peut solliciter l'appui du pôle hygiène et sécurité sur des situations particulières relative à la prévention des risques professionnels.

Le pôle hygiène et sécurité réalise une analyse de la demande et conseille sur les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et/ou résoudre la problématique. Il orientera la collectivité/établissement vers la prestation complémentaire la plus adaptée, en s'appuyant, si nécessaire, sur les autres services du Centre de Gestion.

ARTICLE 4 : PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les prestations complémentaires proposées permettent un accompagnement « à la carte » à définir en fonction des besoins de l'entité adhérente et/ou un suivi personnalisé par un ou plusieurs acteurs de l'équipe pluridisciplinaire du pôle hygiène et sécurité (préventeur, ergonomes, médiateur, psychologue du travail...). Une analyse de la demande sera préalablement réalisée dans le cadre de la prestation socle.

La liste des missions proposées par le pôle hygiène et sécurité du CDG 34 n'est pas exhaustive. Elle peut être enrichie en fonction des demandes de la collectivité/établissement dans la limite des compétences du pôle hygiène et sécurité.

À la demande de la collectivité /l'établissement et en fonction d'un plan annuel d'intervention, les prestations complémentaires suivantes peuvent être, par exemple, réalisées.

Article 4-1 : La rédaction et mise à jour du Document Unique

Cette intervention peut comprendre l'animation des comités de pilotages, la visite des locaux, les entretiens avec les agents, l'évaluation des risques, la rédaction du document et la proposition d'un plan d'actions de prévention.

Lorsque cette mission a été réalisée par le CDG34, le pôle hygiène et sécurité proposera et planifiera chaque année une mise à jour du document unique.

Cette prestation nécessite la validation d'un devis estimatif détaillant les étapes de la réalisation du document unique et/ou sa mise à jour.

Article 4-2 L'évaluation des risques psycho sociaux en vue de l'intégration dans le document unique

Cette intervention peut comprendre l'animation des comités de pilotages, les entretiens collectifs/individuels avec les agents, l'évaluation des risques, la rédaction du document et la proposition d'un plan d'actions de prévention.

Cette prestation nécessite la validation d'un devis estimatif et la signature d'un protocole RPS encadrant les modalités d'intervention.

Article 4-3 : Pour les collectivités/les établissements de moins de 20 agents : la mise à disposition d'un agent du CDG34 pour assurer la fonction d'assistant de prévention afin de conseiller et d'accompagner l'entité adhérente dans la mise en œuvre des actions de prévention

Pour bénéficier de cette prestation, l'entité adhérente doit disposer d'un document unique d'évaluation des risques professionnels réalisé par le CDG 34 ou en cours de réalisation par le CDG 34.

Cette prestation nécessite la signature d'une lettre de cadrage qui définira les moyens mis à disposition de l'agent du CDG 34 notamment le temps imparti pour l'exercice de ses missions dans la limite de 3 jours par an. En fonction du plan annuel d'intervention de l'assistant de prévention, un devis estimatif sera établi.

Article 4-4 : Réalisation de métrologie d'ambiance physique (bruit, éclairage, vibration...)

Cette prestation nécessite la validation d'un devis estimatif détaillant les étapes de l'intervention.

Article 4-5 : L'animation de réunions de sensibilisation, d'information auprès des élus, responsables ou agents sur des thématiques variées de prévention (risque lié au bruit, risque chimique, gestion du risque alcool, sensibilisation aux risques psychosociaux, aux troubles musculo-squelettiques...)

Cette prestation nécessite la validation d'un devis estimatif détaillant les étapes de la réalisation des interventions de sensibilisation/information.

Article 4-6 : L'analyse d'une activité, d'une situation, d'un poste de travail, soutien auprès d'un agent et/ou de la collectivité, etc.

Cette prestation se déroulera selon le devis estimatif détaillé établi selon les besoins de l'entité adhérente.

Article 4-7 : La médiation pour la résolution à l'amiable des conflits interpersonnels

La médiation permet un accompagnement de l'entité adhérente dans la gestion des conflits interpersonnels. Processus amiable de résolution des conflits, il prévoit l'intervention d'un tiers neutre, impartial et indépendant, dont le rôle est de faciliter la recherche d'une solution en permettant notamment aux parties de renouer le dialogue et de surmonter ainsi leurs différends.

Cette prestation nécessite la signature d'un devis estimatif et d'une charte encadrant le dispositif de médiation.

Article 4-8 : La mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)

Les missions principales de l'ACFI sont :

- ✚ *La visite d'inspection.* Elle consiste à contrôler, sur site, les écarts de la collectivité par rapport à la réglementation. Par la restitution d'un rapport, l'ACFI préconise et conseille à l'autorité territoriale des mesures visant à corriger les manquements constatés.
- ✚ *L'avis spécifique.* L'ACFI donne un avis sur les règlements et les consignes que l'autorité envisage d'adopter en matière d'hygiène et sécurité ou sur les projets susceptibles de modifier les conditions de travail des agents.
- ✚ *L'ACFI, acteur du CHSCT.* Il participe aux séances et travaux du CHSCT, il apporte une expertise et peut accompagner les délégations de visite ou d'enquête. Il intervient notamment en cas de divergence sur des procédures de danger grave et imminent ou de recours à expertise agréée.

Cette prestation nécessite la signature d'une lettre de mission qui définira les moyens mis à disposition de l'ACFI, notamment le temps imparti pour l'exercice de ses missions. En fonction du plan annuel d'intervention de l'ACFI, un devis estimatif sera établi.

Article 4-9 : La mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes

Cette mission consiste à :

- ✚ informer les agents victimes ou témoins du cadre réglementaire et des modalités et procédures relatives à la mise œuvre du dispositif ;
- ✚ recueillir les signalements des témoins ou des présumées victimes ;
- ✚ accompagner à la définition des procédures d'orientation internes à la collectivité/établissement ;
- ✚ informer l'autorité territoriale des signalements, rappeler les obligations qui lui incombent et mentionner la procédure à suivre ;
- ✚ assurer le suivi du traitement de chaque signalement ; et des suites données au signalement, par l'autorité territoriale ;
- ✚ réaliser, de manière statistique, un bilan annuel des signalements reçus dans le cadre du dispositif et des suites qui y sont données à destination du CHSCT.

Les enquêtes administratives ne seront pas réalisées par le CDG 34 dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de signalement.

Ce dispositif est ouvert aux agents s'estimant victimes ou témoins parmi :

- ✚ l'ensemble des personnels de l'entité adhérente (stagiaire, titulaire, contractuel, apprenti, bénévole, etc.) ;
- ✚ les élèves ou étudiants en stage ;
- ✚ les personnels d'entreprises extérieures intervenant au sein de l'entité adhérente ;
- ✚ les agents ayant quitté les services (retraite, démission) depuis moins de six mois ;
- ✚ les candidats à un recrutement dont la procédure a pris fin depuis trois mois maximum ;

Afin de permettre au CDG 34 d'assurer la mise en œuvre de cette prestation, l'entité adhérente s'engage à mettre en place les procédures prévues à l'article 3 du décret du 13 mars 2020 et à signer la charte encadrant le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Pour exercer cette mission, le CDG 34 désigne, par arrêté, un collège de référents signalement dont le positionnement, le champ de compétence, les modalités et les conditions d'exercice sont définies par une lettre de mission.

Les informations personnelles recueillies par les référents signalement sont conservées pendant 6 ans. Pour la sécurité et la confidentialité des données personnelles voir le document « Charte de fonctionnement du dispositif de signalement ». Conformément à la loi n° 78-17 dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018, les personnes bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression des données.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'EXERCICE DES PRESTATIONS

Afin de faciliter la communication entre le pôle hygiène et sécurité du CDG 34 et l'entité adhérente, celle-ci désigne au sein de ses effectifs « un référent prévention ».

Article 5.1 : Prestations socle

À la demande de l'entité adhérente, le pôle hygiène et sécurité effectue ses prestations dans une limite de durée selon la taille de l'entité adhérente.

TAILLE DE LA STRUCTURE	DURÉE
Collectivité/Établissement de 1 à 20 agents :	une demi-journée maximum par an.
Collectivité/Établissement de 21 à 50 agents :	une journée maximum par an.
Collectivité/Établissement de 51 à 100 agents :	une journée et demie maximum par an.
Collectivité/Établissement de 101 à 350 agents :	trois journées maximum par an.
Collectivité/Établissement de + de 350 agents :	quatre journées maximum par an.

Le nombre d'agents retenus est le nombre d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé au 31 décembre de l'année N-1.

La première année, si la signature de la convention intervient après le 30 juin, il ne sera réalisé que 50 % maximum du forfait journée.

En cas de dépassement, les interventions supplémentaires seront facturées selon le tarif fixé à l'article 7 de la présente convention.

Article 5.2 : Prestations complémentaires

Pour les prestations complémentaires 4.1 à 4.8, après analyse de la demande, le pôle hygiène et sécurité réalisera un devis détaillé comprenant les étapes de l'intervention, le nombre de jours estimé et le montant qui sera signé par la collectivité/établissement avant toute intervention.

Toute intervention réalisée hors devis fera l'objet d'un accord préalable de la collectivité et d'une facturation supplémentaire, dont le tarif journalier est fixé à l'article 7 de la présente convention.

La prestation 4.9 relative à la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes sera facturée, sans accord préalable de la collectivité, pour chaque signalement selon le temps de travail passé par les référents.

Avant le démarrage de la mission, les documents spécifiques demandés (protocole RPS, lettre de cadrage de l'assistant de prévention, charte de médiation, charte du dispositif de signalement, lettre de mission de l'ACFI) devront obligatoirement être retournés signés au pôle hygiène et sécurité.

Article 5.3 : Conditions communes

Afin de lui permettre d'accomplir sa mission, la collectivité ou l'établissement s'engage à :

-  fournir au pôle hygiène et sécurité toutes les informations et les documents jugés nécessaires à la réalisation de sa mission (document unique, organigramme, fiche de poste, registres...) ;
-  faciliter l'accès pour les intervenants à tous les établissements, locaux et lieux de travail nécessaire au bon déroulement de la mission de prévention des risques ;
-  faire accompagner le pôle hygiène et sécurité par un représentant de la collectivité ou de l'établissement (assistant et/ou conseiller de prévention, référent, responsable,...) lors des visites sur site et si l'agent du CDG 34 le juge nécessaire ;
-  fournir au pôle hygiène et sécurité des conditions matérielles et organisationnelles adaptées à la réalisation de ses interventions notamment lors de l'organisation de réunions de sensibilisation.

Le pôle hygiène et sécurité s'engage, quant à lui, à respecter les obligations de neutralité, discrétion et moralité.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ

Conduisant une mission d'aide, de conseil et d'assistance, la responsabilité du CDG 34 ne peut, en aucune manière, être engagée de par les conséquences des mesures retenues et les décisions prises par l'autorité territoriale ou en leurs absences.

La responsabilité de la mise en œuvre des recommandations et le suivi des avis ou suggestions formulés incombent à l'autorité territoriale.

Les prestations réalisées n'ont pas pour objet, ni pour effet, d'exonérer l'autorité territoriale de ses obligations relatives :

-  aux dispositions législatives et réglementaires,
-  aux recommandations et règles de l'art dans le domaine de la prévention des risques professionnels,
-  aux contrôles périodiques réglementaires relatifs à la conformité des bâtiments, du matériel et installations, de la commission de sécurité, etc.
-  aux avis des autres acteurs réglementaires de la prévention.

L'entité adhérente reste, dans le cadre de ses prérogatives légales, totalement responsable des décisions concernant le fonctionnement de ses services ou la situation administrative de ses personnels.

De par le caractère temporaire et aléatoire des interventions, les préconisations et observations sont limitées. Dans cette optique, le CDG 34 ne peut être tenu pour responsable des accidents qui pourraient survenir dans la collectivité / l'établissement suite à son passage.

ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Les prestations fournies par le CDG 34, dans le cadre de cette convention, sont facturées suivant le temps de travail passé par l'agent du CDG 34.

Le tarif des prestations socles et complémentaires est fixé chaque année par délibération du conseil d'administration du CDG 34. L'entité adhérente ne peut pas s'opposer à sa réactualisation.

Article 7.1 : Prestations socle

L'entité adhérente versera une participation forfaitaire annuelle dont le montant a été défini en fonction de la taille de la collectivité.

TAILLE DE LA STRUCTURE	FORFAIT
Collectivité/Établissement de 1 à 20 agents :	forfait d'une demi-journée.
Collectivité/Établissement de 21 à 50 agents :	forfait d'une journée.
Collectivité/Établissement de 51 à 100 agents :	forfait d'une journée et demie.
Collectivité/Établissement de 101 à 350 agents :	forfait de trois journées.
Collectivité/Établissement de + de 350 agents :	forfait de quatre journées.

Le nombre d'agents retenus est le nombre d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé au 31 décembre de l'année N-1.

La première année, si la signature de la convention intervient après le 30 juin, il ne sera facturé que 50 % du montant dû de la participation forfaitaire annuelle.

La participation forfaitaire est réclamée par le CDG 34 au moyen d'un titre de recettes émis au premier trimestre de l'année. Pour les entités adhérentes conventionnant en cours d'année, la participation est réclamée au cours du trimestre suivant la signature.

Article 7.2 : Prestations complémentaires et interventions supplémentaires :

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré par le CDG 34 selon l'état d'avancement de la prestation.

ARTICLE 8 : DURÉE ET RÉILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans chacune.

Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 6 mois.

ARTICLE 9 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable, conformément aux réglementations qui les régissent, toute contestation relative à la validité, l'exécution ou l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, les litiges relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait en deux exemplaires :

À BEZIERS, le
...../...../.....

Pour l'entité adhérente,

À Montpellier, le
...../...../.....

Pour le CDG 34,

Le Président du CDG 34,



Philippe VIDAL,
Maire de Cazouls-lès-Béziers

TABLEAU RECAPITILATIF DES PRESTATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2022

Les prestations fournies par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, dans le cadre de cette convention, sont facturées suivant le temps de travail passé par l'agent du CDG 34.

Le tarif des prestations socles et complémentaires est fixé chaque année par délibération du conseil d'administration du CDG 34. La collectivité/l'établissement ne peut pas s'opposer à sa réactualisation.

PRESTATIONS SOCLES ANNUELLES		
PRESTATIONS	CONDITION D'EXERCICE DE LA MISSION	TARIFICATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2022
<i>Conseil sur les obligations réglementaires</i> <i>Sensibilisation collective à la prévention</i> <i>Pré-étude des documents avant passage en CHSCT</i> <i>Participation à trois réunions du CHSCT</i> <i>Pré diagnostic en vue d'un accompagnement sur des situations particulières</i>	Pour les collectivités de 1 à 20 agents* : une demi-journée maximum par an.	Forfait annuel de 250 euros
	Pour les collectivités de 21 à 50 agents* : une journée maximum par an.	Forfait annuel de 500 euros
	Pour les collectivités de 51 à 100 agents* : une journée et demie maximum par an.	Forfait annuel de 750 euros
	Pour les collectivités de 101 à 350 agents* : trois journées maximum par an.	Forfait annuel de 1500 euros
	Pour les collectivités de + de 350 agents* : quatre journées maximum par an.	Forfait annuel de 2000 euros
Interventions supplémentaires		250 euros la demi-journée

La première année, si la signature de la convention intervient après le 30 juin :

- ✎ il ne sera facturé que 50% du montant dû de la participation forfaitaire annuelle.
- ✎ il ne sera réalisé que 50% maximum du forfait journée.

La participation forfaitaire est réclamée par le CDG 34 au moyen d'un titre de recettes émis au premier trimestre de l'année. Pour les collectivités/les établissements conventionnant en cours d'année, la participation est réclamée au cours du trimestre suivant la signature.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES		
PRESTATIONS	CONDITION D'EXERCICE DE LA MISSION	TARIFICATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2022
<i>Rédaction et mise à jour du Document Unique</i>		Devis estimatif détaillé sur la base de 250 euros la demi-journée
<i>Evaluation des risques psycho sociaux en vue de l'intégration dans le document unique</i>	Signature d'un protocole RPS encadrant les modalités d'intervention.	
<i>Réalisation de métrologie d'ambiance physique (bruit, éclairage, vibration...)</i>		
<i>Animation de réunion de sensibilisation, à la prévention des risques</i>		
<i>Analyse d'une activité, d'une situation, d'un poste de travail, soutien auprès d'un agent et/ou de la collectivité...</i>		
<i>Médiation pour la résolution à l'amiable des conflits interpersonnels</i>	Signature d'une charte encadrant le dispositif de médiation	
<i>Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)</i>	Signature d'une lettre de mission	Devis estimatif détaillé sur la base de 250 euros la demi-journée dans la limite de 3 jours par an
<i>Mise à disposition d'un agent du CDG 34 assurant la fonction d'assistant de prévention pour les collectivités de moins de 20 agents *</i>	Avoir un document unique réalisé ou en cours de réalisation par le CDG 34 Signature d'une lettre de cadrage	
Interventions supplémentaires		250 euros la demi-journée

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré par le CDG 34 selon l'état d'avancement de la prestation.

** Le nombre d'agents retenus est le nombre d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé au 31 décembre de l'année N-1.*